

Convocation adressée par Monsieur le Maire, Jean-Louis WIART, le 6 décembre 2021

Secrétaire de la séance : Céline BRIVET

10 présents : Jean-Louis WIART, Olivier JUNIQUE, Audrey DESCHAMPS, Grégory MAZET, Eliane BERTRAND, Céline BRIVET, Carole SAVEL, Sylvain CANTAN, Fabien DELOCHE (à partir de 10h45), Cyril MONCHAL, Jacques PERRET

1 pouvoir : Fabien DELOCHE représenté par Eliane BERTRAND (jusqu'à 10h45)

Le quorum est atteint

10h10 - Début de séance

Céline BRIVET est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour

- Attribution de subventions aux associations (FCPA, ACCA, Les Amis du Bois Madame, Les Anciens Combattants, ADMR)
- Attribution de subvention pour un séjour scolaire de l'école publique de Saint-Félicien
- Subvention demandée par la MFR
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 octobre 2021

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 11 (10 présents et un pouvoir).

Contre : 0

Abstention : 0

2021-040 : Cadeau de naissance :

Monsieur JUNIQUE Olivier informe d'une nouvelle naissance dans la commune.

Il est proposé d'offrir le chèque-cadeau d'un montant de 50 euros prévu à chaque naissance.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 11 (10 présents et un pouvoir).

Contre : 0

Abstention : 0

2021-041 : Attribution de subventions aux associations (FCPA, ACCA, Les Amis du Bois Madame, Les Anciens Combattants, ADMR)

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues par la commune.

Il est proposé d'attribuer les mêmes montants que l'année dernière, soit les subventions suivantes :

- Football Club du Plateau Ardéchois (FCPA) pour 4 enfants de la commune, 200 € à raison de 50 € par enfant
- ACCA, 200 € (M. Perret ne prend pas part au vote)
- Les Amis du Bois Madame, 200 €
- Les Anciens Combattants, 100 €
- ADMR, 500 €

Il est précisé que les familles des enfants dont le club sportif est subventionné, recevront un courrier d'information.

Il est également proposé de maintenir une subvention à FAB malgré l'absence de sollicitation 2021, pour couvrir les charges fixes de ladite association. Cependant, la commune souhaite que l'association confirme la poursuite de ses activités en 2022 au préalable du versement des 200 €.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 11 (10 présents et un pouvoir).

Contre : 0

Abstention : 0

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune de Bozas.

2021-042 : Attribution de subvention pour un séjour scolaire de l'école publique de Saint-Félicien

Monsieur le Maire présente la demande de subvention reçue par la commune pour deux voyages scolaires.

Il est proposé d'attribuer

- 11 € par élève et 11 € par nuitée, pour 4 élèves et 4 nuits, soit 176 €.
- 11 € pour une élève

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 11 (10 présents)

Contre : 0

Abstention : 0

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune de Bozas.

2021-043 : Subvention demandée par la MFR

Monsieur le Maire présente la demande de subvention reçue par la commune, venant de la MFR de COUBLEVIE où une adolescente de la commune est scolarisée.

Il est proposé de refuser cette subvention car la commune ne peut pas financer tous les établissements de formation, notamment situés en Isère.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Pour : 11 (10 présents et un pouvoir).

Contre : 0

Abstention : 0

Questions et informations diverses

- SOCIAL

Olivier JNIQUE propose suite à la naissance d'Axel Alexandre, que la commune lui offre une carte cadeau d'une valeur de 50 €. Eliane et Sylvain la porteront à la famille ce jour.

- VŒUX 2022

Sur la proposition du Maire, le conseil municipal est défavorable à organiser une cérémonie des vœux considérant le contexte sanitaire. Il est décidé de présenter les vœux de la municipalité par un mot dans les boîtes aux lettres des administrés.

- REHABILITATION ET EXTENSION MAIRIE

Monsieur le Maire présente les dernières modifications des esquisses du projet, qui demeure dans l'estimation financière initiale.

Les réunions avec l'architecte ont lieu tous les 15 jours.

Arrivée de monsieur Fabien DELOCHE

- DIVERS

Il est donné lecture du courrier reçu de madame Mazoyer.

Une demande pour scolarisation à domicile d'un enfant a été transmise à l'inspection académique, la procédure n'étant plus du ressort de la commune.

Face aux nombreux signalements de chiens errants, monsieur le Maire compte à présent verbaliser les propriétaires en cas de divagation répétée et saisir la fourrière.

- CONTENTIEUX

Monsieur Teysseire a déposé deux requêtes devant le TA de Lyon, contre la commune et ARCHE Agglo, suite au refus de ses recours gracieux présentés auparavant. Notre avocate est saisie

- URBANISME

Il est proposé de réunir la commission Urbanisme afin de réfléchir à la suite de la carte communale.

- DISTRIBUTION COLIS NOEL

A partir de 10h samedi 18 décembre.

La séance est levée à 11h30



